

Bordereau de signature

DEC2017_0082



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/05/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/05/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-05-11)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN / RE

DEC2017_ 0082

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2017/024 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE DE L'AUTOLAVEUSE AFFECTEE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et son Décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics, respectivement l'article 42-3° et les articles 27 et 30-8° ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la maintenance de l'autolaveuse référencée SCRUBTEC R471 affectée au CTM, qu'il convient dès lors de conclure un marché de prestations préventives,

CONSIDERANT la proposition afférente de la Société NILFISK,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'Achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 23.02.02 « Entretien/Réparation des machines d'entretien » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société NILFISK S.A.S., sise 26 avenue de la Baltique, CS 10246, à COURTABOEUF CEDEX (91978), représentée par Monsieur Jean-Philippe MASSON, agissant en sa qualité de Directeur Général, le marché public de services n° 2017/024 relatif à la maintenance préventive de l'autolaveuse référencée SCRUBTEC R471 affectée au Centre Technique Municipal (CTM), pour un montant global et forfaitaire annuel de 759,00 € HT, soit 910,80 € TTC.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ 0082
portant sur le marché public de services n°2017/024

La prestation comprend deux visites annuelles, incluant main d'œuvre, déplacement et consommables (jeux de lamelles, filtres à eau, roulettes d'embouchure et flexibles d'aspiration et de vidange). Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, à compter de sa date de notification, non reconductible.

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

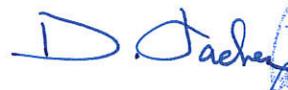
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 5 MAI 2017

Le Maire,



Daniel Vachez.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	11 MAI 2017
Affiché le	11 MAI 2017
Notifié le	
Publié le	11 MAI 2017

2/2

